

mations contre l'alcool sont loin de répondre à l'exacte et triste vérité. Non, ce n'est pas l'alcool qui cause les suicides si nombreux à présent, — non, ce n'est pas par la faute des marchands d'alcool que les hospices regorgent d'aliénés, que les hôpitaux sont pleins, que les prisons sont encombrées, que les assassinats se multiplient, que la stérilisation de la race humaine s'est notablement accrue. Tout ce n'est pas l'œuvre du commerce des boissons ; c'est le résultat de l'organisation sociale ; c'est la conséquence de la lutte pour la vie devenue plus âpre dans notre civilisation et semant de victimes la route du succès. Pour que les uns aient le superflu, il faut bien que les autres manquent du nécessaire. Alors les hygiénistes officiels feignent de rechercher la cause du mal, mais ne voulant dire franchement : C'est la misère, ils s'écrient : C'est l'alcool !

Le commerce des boissons alcooliques devient de plus en plus le bouc émissaire de MM. les criminalistes, qui font à nos dépens leur cour aux puissants du jour. Au lieu d'avouer sincèrement que si tant de gens volent ou se suicident, c'est parce que nombre de malheureux ne trouvent plus leur place dans la société actuelle, ces Messieurs du corps médical, en satisfaits qu'ils sont, mettent tous les méfaits au compte de l'alcool.

Depuis quelques années, cette calomnie a été répétée si souvent que la bonne renommée du commerce des boissons est aujourd'hui très sérieusement atteinte.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que si l'usage de l'alcool en France date de loin, l'alcoolisme est au contraire une invention toute récente. Nos pères ne s'en occupaient pas ; ils ne s'en portaient pas plus mal.

Contre ce mal, s'il existe, qu'ont fait, en réalité, les Sociétés de tempérance qui fonctionnent dans les autres nations européennes ?

En Angleterre, en Belgique, en Autriche, où les Sociétés de tempérance sont nombreuses et prospères, on compte un cabaret pour cinq ou six adultes. Tout aussi impuissantes seront les Sociétés françaises de tempérance.

Parmi les mesures adoptées jusqu'ici par quelques nations pour combattre l'alcoolisme, pas une n'a produit un résultat sérieux. Que tenter, en effet, contre la faiblesse humaine ? Si dure est, dans certaines classes, la lutte pour la vie, que l'homme demande à l'alcool le seul bonheur qu'il lui soit permis d'obtenir en ce monde, l'oubli.

L'Allemagne fait, en ce moment, l'essai d'une loi rigoureuse qui frappera également consommateurs et débitants. Ces derniers, en particulier, auront, besoin d'une licence difficilement et judicieusement accordée ; il leur sera interdit de vendre à crédit des alcools, toute dette contractée de ce chef devant être considérée comme nulle ; ils seront punis s'ils débitent des spiritueux à des gens en état d'ivresse ou à des enfants de moins de treize ans ; enfin, ils seront responsables, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, de tout désordre qui se produirait dans leur établissement. Ces mesures ressemblent fort à notre loi française ; elles donneront les mêmes résultats, c'est dire qu'elles resteront impuissantes.

Ne pas reconnaître la validité d'une dette contractée pour achat d'alcool est certes une mesure énergique ; cependant en Norvège on a fait plus encore. Les municipalités ont été autorisées à exproprier, moyennant une indemnité, un certain nombre de cabarets. Ensuite, comme en Norvège, quiconque veut ouvrir un débit de boissons doit en demander l'autorisation à la municipalité qui peut la refuser, la gestion des cabarets n'a plus été confiée qu'à des membres connus des sociétés de tempérance. Ces derniers ont réalisé ainsi de beaux bénéfices en débitant pour leur compte ces mêmes boissons alcooliques dont ils réprouvaient la vente quand ce commerce était aux mains des autres.

Pour prouver que les boissons ne sont pas nuisibles par elles-mêmes, mais par l'abus que l'on en fait, il suffit de rappeler que l'alcool entre dans la composition d'une infinité de remèdes.

Aujourd'hui, encore, les méthodes de traitement par les boissons alcooliques sont en usage et beaucoup de médecins en font grand cas.

L'alcool est un stimulant diffusible des plus efficaces ; on l'emploie dans la période de collapsus de plusieurs maladies, surtout du choléra asiatique, des fièvres intermittentes, etc. On a vanté l'alcool dans la pneumonie, la coqueluche, la phthisie, etc.

A l'extérieur, l'alcool est un puissant et utile modificateur. L'alcool rend de grands services dans le pansement des plaies.

Dans certains cas, on emploie l'alcool de préférence à l'acide phénique, et l'eau-de-vie de grande champagne, en usage dans le traitement de la pneumonie, a réussi de telle façon qu'on n'hésite pas à l'ap-

peler, dans certains ouvrages médicaux, le spécifique de cette maladie.

En sus des propriétés antiputrides de l'alcool, l'eau-de-vie a le pouvoir cicatrisant de l'iodoforme. En effet, la térébenthine fait la base des onguents employés pour la cicatrisation des plaies. La présence du térébène dans la vieille eau-de-vie explique sa propriété cicatrisante.

Mais nous arrêterons là cette étude des propriétés médicales de l'alcool.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons MM. les membres des Sociétés de tempérance aux ouvrages spéciaux.

Aujourd'hui l'alcool se consomme en nature dans toutes les parties du monde ; on le boit par petits verres après le repas, surtout après le café. Certaines personnes le mélangent à ce dernier ; c'est ce qu'on appelle faire un *gloria*.

Les Sociétés de tempérance vont donc s'attaquer à une habitude invétérée, au bien-être même du consommateur, et peut-être à sa santé ; car l'alcool est nécessaire pour amortir les effets pernicieux des écarts brusques de température dans nos climats.

Le vieillard surtout en a besoin pour ramener un peu de chaleur dans son organisme fatigué et ranimer ses fonctions animales qui tendent à se paralyser.

L'alcool est donc d'un excellent usage. Les Sociétés de tempérance ne réussiront pas à terroriser les consommateurs et à obtenir qu'ils renoncent à leur boisson favorite.

R. BERTHAULT.

PRODUITS CANADIENS DE LA LAITERIE.

(Du *Monetary Times*.)

La faveur avec laquelle notre fromage canadien est accueilli à l'étranger est maintenant bien établie, et rien ne pouvait mieux en assurer la permanence que le récent triomphe de nos fabricants de fromage à Chicago. Les 539 fromages exposés par le Canada ont obtenu 490 récompenses qui ont été distribuées entre les provinces comme suit :

	Fro- mages.	Récom- penses.
Ontario.....	275	260
Québec.....	113	105
Nouvelle-Ecosse.....	10	3
Nouveau-Brunswick.....	4	2
Ile du P. E.....	19	8
Manitoba.....	4	3

Un des côtés qui nous font le plus plaisir dans cette situation, c'est que le succès n'est pas restreint à la province d'Ontario, la province